

CONDITIONS DE VENTE ETE

Les présentes conditions de vente (ci-après les « Conditions de Vente ») régissent les relations entre la société ADS (ci-après « ADS »), exploitant les remontées mécaniques du domaine skiable des Arcs-Peisey-Vallandry, et tout consommateur (ci-après le « Client ») qui :

- Achète auprès d'ADS un titre de transport (ci-après un « Titre de Transport ») permettant d'utiliser pendant la saison d'été une ou plusieurs remontées mécaniques exploitées par ADS ; et/ou
- Réserve une activité (ci-après une « Activité ») commercialisée par ADS et devant être exécutée pendant la saison d'été.

En achetant un Titre de Transport ou en réservant une Activité, le Client accepte sans réserve les Conditions de Vente.

Par exception, la commercialisation de l'Activité « piscine d'Arc 1800 » est régie par les conditions de vente de l'EPIC AB Tourisme.

ARTICLE 1. INFORMATIONS RELATIVES A ADS

ADS est une société anonyme de droit français au capital de 17 756 460,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 076 520 568, et dont le numéro de TVA intracommunautaire est : FR 61 076 520 568.

Ses coordonnées sont les suivantes :

- Adresse du siège social : Chalet des Villards, Arc 1800, 73700 Bourg-Saint-Maurice, France ;
- Tél. : +33 (0)4 79 04 24 00 ;
- Courriel : contact.ads@compagniedesalpes.fr.

ADS est assurée par Allianz Opérations Entreprises (7 place du Dôme, TSA 21017, 92099 La Défense Cedex, France).

Elle est enregistrée comme mandataire d'intermédiaire en assurance sous le numéro Orias 17007384.

ARTICLE 2. TITRES DE TRANSPORT ET ACTIVITES

La liste des Titres de Transport et des Activités, leurs caractéristiques et les conditions pour en bénéficier sont présentées aux points de vente d'ADS (ci-après les « Points de Vente »), à proximité ou sur les automates exploités par ADS (ci-après les « Automates »), sur le site internet <https://www.lesarcs-peiseyvallandry.com/fr/> (ci-après le « Site Internet ») et sur l'application mobile Paradiski Yuge (ci-après l' « Application »).

Les Titres de Transport et les Activités ne sont valables que pour tout ou partie de la saison d'été pour laquelle ils ont été commandés.

Les Titres de Transport sont valables pour une ou plusieurs journées consécutives, aux dates indiquées sur les Titres de Transport. Par exception, les Titres de Transport « un passage » et « dix passages » sont valables pour quelque journée d'ouverture des remontées mécaniques que ce soit au cours de la saison d'été pour laquelle ils ont été achetés.

L'Activité « tyrolienne » ne peut être réservée que pour une date et un horaire déterminé. Les équipements fournis dans le cadre des Activités ne peuvent pas être loués indissociablement des Activités.

ARTICLE 3. LIEUX DE VENTE

Les Titres de Transport peuvent être achetés aux Points de Vente et, pour une sélection d'entre eux seulement, sur le Site Internet, sur les Automates, sur l'Application et dans les locaux du Club des sports d'Arc 1600.

Les Activités peuvent être réservées dans les Points de Vente, sur le Site Internet et sur l'Application.

La liste, la localisation, les jours et heures d'ouverture des Points de Vente et Automates figurent sur le Site Internet.

Certaines offres peuvent être présentées exclusivement aux Points de Vente, sur le Site Internet, sur les Automates ou sur l'Application.

ARTICLE 4. COMMANDE

Le Client ne peut pas acheter plus de dix-neuf Titres de Transport par commande sur le Site Internet et sur l'Application, et pas plus de neuf Titres de Transport par commande sur un Automate.

Les Titres de Transport peuvent être achetés jusqu'au jour de début de leur validité, et les Activités peuvent être réservées jusqu'au jour pour lesquelles elles sont réservées.

Lorsqu'il effectue une commande sur le Site Internet ou sur l'Application, le Client :

1. Sélectionne le ou les Titres de Transport ou la ou les Activités qu'il souhaite commander ;
2. Vérifie sa commande, si nécessaire la modifie, puis la valide ;
3. Crée un compte personnel (s'il n'en dispose pas déjà) puis renseigne ses identifiants pour accéder à son compte personnel, se connecte au compte dont il dispose déjà, ou choisit de commander sans créer de compte personnel. Dans ce cas, il doit renseigner une adresse électronique ;
4. Fournit les informations nécessaires à la personnalisation des Titres de Transport et des titres d'accès aux Activités ;
5. Valide les modalités de délivrance des Titres de Transport et des titres d'accès aux Activités ;
6. Accepte les Conditions de Vente et les conditions d'utilisation des Titres de Transport et des Activités ;
7. Paye sa commande.

A défaut de finalisation d'une commande effectuée sur le Site Internet ou sur l'Application dans un délai de trente minutes suivant l'affichage de l'offre de produits, les produits sélectionnés sont automatiquement supprimés du panier du Client. Les produits continuent toutefois d'apparaître dans le panier, bien qu'ils en aient été supprimés, tant que la page du Site Internet ou de l'Application sur laquelle le Client se trouve n'a pas été rafraîchie. ADS ne garantit donc pas la disponibilité ni le prix des produits apparaissant dans le panier au-delà du délai mentionné ci-dessus.

La vente est conclue sous réserve du paiement, au moment de la commande, de la totalité du prix. En outre, si une offre de Titres de Transport ou de titres d'accès à une Activité est valable jusqu'à une date et une heure déterminées, la vente est conclue sous réserve que le paiement soit finalisé au plus tard à cette date et à cette heure.

Une fois la commande payée, le Client reçoit par courriel un message de confirmation de sa commande.

ARTICLE 5. TARIF

Le tarif des Titres de Transport et des Activités est disponible aux Points de Vente, sur ou à proximité des Automates, sur le Site Internet, sur l'Application, ainsi que dans les locaux du Club des sports d'Arc 1600.

Ils sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles d'être modifiés en cours de saison en cas de variation de ces taxes.

Les réductions de prix sont appliquées sur la base du tarif adulte ou enfant individuel. Une réduction de prix n'est pas cumulable avec une autre réduction de prix.

Si le Client souhaite bénéficier d'un tarif réduit ou d'une gratuité, il doit présenter, lors de l'achat du Titre de Transport ou de la réservation de l'Activité dans un Point de Vente, un document original attestant que l'utilisateur du Titre de Transport ou la personne inscrite à l'Activité remplit les conditions pour bénéficier de ce tarif réduit ou de cette gratuité à la date d'entrée en vigueur du Titre de Transport ou au début de l'Activité. L'utilisateur ou la personne inscrite doit être en mesure de présenter ce document à tout moment pendant la période de validité du Titre de Transport ou pendant l'Activité, que le Titre de Transport ait été acheté ou l'Activité ait été réservé dans un Point de Vente, sur le Site Internet, sur l'Application ou sur les Automates. Aucune copie imprimée ou numérique n'est admise.

Aucune réduction de prix ou gratuité n'est accordée après l'achat d'un Titre de Transport ou la réservation d'une Activité.

Sauf indication contraire, le prix des Activités inclut la fourniture des équipements nécessaires pour participer à ces Activités.

Le prix de l'Activité « tyrolienne » inclut également le Titre de Transport permettant de bénéficier de cette Activité.

ARTICLE 6. PAIEMENT

6.1. Devise

Le paiement des Titres de Transport et des Activités doit être effectué en euros.

Par exception, le Client peut payer dans les Points de Vente, sur le Site Internet et sur l'Application en une devise autre que l'euro en ayant recours au service DCC (Dynamic Currency Conversion).

6.2. Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Aux Points de Vente : les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard, American Express), les chèques tirés sur un compte bancaire ouvert en France et émis à l'ordre d'ADS, les espèces dans la limite des plafonds applicables, les chèques vacances imprimés (chèques vacances ANCV « Classic ») ;
- Sur le Site Internet : les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard, American Express), les chèques vacances digitaux (chèques vacances ANCV « Connect ») ;
- Sur l'Application : les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard, American Express) ;
- Sur les Automates : les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Mastercard).

En cas de paiement par chèque, le Client doit présenter une pièce d'identité originale à son nom.

Le fractionnement du paiement en plusieurs moyens de paiement est possible uniquement en cas de commande dans un Point de Vente ou sur le Site Internet (dans ce cas, le paiement peut être effectué en partie par carte bancaire et en partie par chèques vacances digitaux).

ARTICLE 7. JUSTIFICATIF DE VENTE

Un justificatif de vente (ci-après le « Justificatif de Vente ») est envoyé au Client, par courrier électronique, lors de l'achat d'un Titre de Transport ou du paiement du prix d'une Activité. En cas d'achat sur le Site Internet, le Justificatif de Vente est en pièce jointe du courriel de confirmation de la commande. Il est également disponible dans le compte personnel du Client sur le Site Internet, à la page « Mes commandes ». En cas d'achat dans un Point de Vente, le Client peut refuser l'envoi du Justificatif de Vente par courrier électronique. Un Justificatif de Vente imprimé lui est alors remis.

Le Client est invité à conserver ce Justificatif de Vente pendant toute la durée de validité du Titre de Transport ou de l'Activité correspondant(e). Ce Justificatif de Vente lui sera notamment nécessaire pour effectuer une demande de dédommagement, obtenir le remplacement du Titre de Transport ou justifier de la souscription d'une Assurance.

ARTICLE 8. DELIVRANCE DES TITRES DE TRANSPORT ET DES TITRES D'ACCES AUX ACTIVITES

Chaque Titre de Transport ou titre d'accès à une Activité est délivré sous la forme d'un QR code ou d'une carte à puce sur laquelle il est encodé.

Les QR codes et cartes à puce sont fournis gratuitement lors de l'achat du Titre de Transport ou de la réservation de l'Activité.

Si le Client a acheté un Titre de Transport ou réservé une Activité dans un Point de Vente, le QR code ou la carte à puce lui est délivré(e) immédiatement au Point de Vente.

Si le Client a acheté un Titre de Transport ou réservé une Activité sur le Site Internet ou sur l'Application, le Titre de Transport ou le titre d'accès à l'Activité est délivré :

- Soit sous la forme d'un QR code. Dans ce cas, ce QR code lui est envoyé immédiatement par courriel à l'adresse électronique qu'il a renseignée lors de sa commande ;
- Soit sous la forme d'une carte à puce. Dans ce cas, le Client peut demander la retirer dans un Point de Vente ou sur un Automate. Il doit pour cela se munir du numéro de sa commande.

Si le Client a acheté un Titre de Transport sur un Automate, le Titre de Transport ou le titre d'accès à l'Activité est délivré :

- Soit sous la forme d'un QR code. Dans ce cas, ce QR code lui est envoyé immédiatement par courriel à l'adresse électronique qu'il a renseignée lors de sa commande ;
- Soit pour la délivrance immédiate d'une carte à puce par l'Automate.

Le Client est invité à vérifier, dès la délivrance du Titre de Transport ou du titre d'accès à une Activité, la conformité de ce titre à sa commande.

ARTICLE 9. RECHARGEMENT DES TITRES DE TRANSPORT ET DES TITRES D'ACCES AUX ACTIVITES

Certaines cartes à puce auxquelles est associé un Titre de Transport ou un titre d'accès à une Activité sont rechargeables une ou plusieurs fois. Un nouveau Titre de Transport ou un nouveau titre d'accès à une Activité peut ainsi être associé à ces cartes. Par exception, si un Titre de Transport valable tous les jours de la saison d'été est associé à une carte, aucun autre Titre de Transport ne peut être associé à cette carte pendant la durée de la saison d'été. En revanche, un titre d'accès à une Activité peut être associé à cette carte pendant la saison d'été

Le rechargement s'effectuant sur le Site Internet, sur l'Application ou sur les Automates, seuls les Titres de Transport et titres d'accès à une Activité proposés sur le Site Internet, sur l'Application et sur les Automates peuvent être associés à une carte rechargeable.

Un Titre de Transport ou un titre d'accès à une Activité peut être associé à une carte rechargeable jusqu'à quelques minutes avant le début de sa validité.

En cas d'enregistrement sur une carte d'un nouveau Titre de Transport ou d'un nouveau titre d'accès à une Activité alors que le Titre de Transport ou que le titre d'accès à une Activité qui y est encodé est en cours de validité, le Titre de Transport initial ou le titre initial d'accès à une Activité est résilié et ne peut plus être utilisé, sans que le Client ne puisse prétendre à quelque dédommagement que ce soit. Le Client est par conséquent invité à attendre la fin de validité du Titre de Transport ou du titre d'accès à une Activité encodé sur sa carte pour enregistrer sur cette carte un nouveau Titre de Transport ou un nouveau titre d'accès à une Activité.

ARTICLE 10. MODIFICATION D'UNE COMMANDE

Le Client peut obtenir sans frais la modification d'une commande si les conditions suivantes sont réunies :

- La modification porte exclusivement sur un changement de date de validité du Titre de Transport acheté ou de l'Activité réservée, la nouvelle date de validité étant un jour de la même saison d'été que celle pour laquelle le Titre de Transport a été initialement acheté ou l'Activité a été initialement réservée ;
- La modification n'a aucune incidence sur le prix du Titre de Transport acheté ou de l'Activité réservée ;
- La demande de modification est reçue par ADS au plus tard quarante-huit heures avant le début de validité du Titre de Transport ou le début de l'Activité ;
- Le Titre de Transport n'a pas été utilisé, même partiellement, ou la personne inscrite à l'Activité n'a pas participé à l'Activité, même partiellement, y compris après l'envoi de la demande de modification.

Le Client doit envoyer sa demande de modification aux coordonnées indiquées à l'[article 18](#) ou effectuer cette demande dans un Point de Vente.

Le Client doit indiquer dans sa demande :

- Le numéro de référence de sa commande ;
- Ses nom, prénom, numéro de téléphone mobile et coordonnées postales ;
- Le numéro de la carte à puce sur laquelle est encodé le Titre de Transport ou le titre d'accès à une Activité.

ARTICLE 11. ANNULATION D'UNE COMMANDE

Le Client peut annuler totalement ou partiellement une commande si les conditions suivantes sont réunies :

- L'annulation porte sur un Titre de Transport ou un titre d'accès à une Activité n'ayant pas été acheté dans le cadre d'une offre promotionnelle ;
- ADS est informée de l'annulation au plus tard au plus tard quarante-huit heures avant le début de validité du Titre de Transport ou le début de l'Activité ;
- Le Titre de Transport n'a pas été utilisé, même partiellement, ou la personne inscrite à l'Activité n'a pas participé à l'Activité, même partiellement, y compris après l'envoi de l'annulation.

Le Client doit informer ADS de l'annulation de sa commande en la contactant aux coordonnées indiquées à l'[article 18](#) ou informer de cette annulation dans un Point de Vente.

Pour que l'annulation soit valable, le Client doit indiquer :

- Le numéro de référence de sa commande ;
- Ses nom, prénom, numéro de téléphone mobile et coordonnées postales ;
- Le numéro de la carte à puce sur laquelle est encodé le Titre de Transport ou le titre d'accès à une Activité ;
- Un relevé d'identité bancaire si la commande a été payée au moins partiellement par chèques ou chèques vacances digitaux.

Le prix correspondant au Titre de Transport ou à l'Activité annulé(e) est crédité sur la carte bancaire ayant servi au paiement du Titre de Transport ou de l'Activité, sauf indication contraire du Client. Par exception, si la commande a été payée en tout ou en partie par chèques vacances digitaux, la fraction du prix réglée par ce moyen est remboursée par virement.

Le remboursement étant basé sur le prix en euros de la commande, les éventuelles variations de change entre la date de la commande et la date de son remboursement sont à la charge du Client. Les éventuels frais d'envoi du courrier du Client informant ADS de l'annulation ne sont pas remboursés.

ARTICLE 12. DEDOMMAGEMENT

Le Client, l'utilisateur d'un Titre de Transport, la personne inscrite à une Activité ne peut bénéficier d'aucun remboursement ou échange de ce Titre de Transport ou de cette Activité, ni d'aucune prolongation ou d'aucun report de leur validité, même si le Titre de Transport n'a pas été utilisé ou n'a été utilisé que partiellement, ou si la personne n'a pas participé à l'Activité.

Par exception, si une Activité qu'il a réservée auprès d'ADS est annulée par cette dernière, le Client peut obtenir le report de l'Activité ou le remboursement de sa réservation.

Pour obtenir le report de l'Activité, le Client doit présenter dans un Point de Vente le Justificatif de Vente.

Pour obtenir le remboursement de sa réservation, le Client doit adresser une demande à ADS aux coordonnées indiquées à l'article 18. Cette demande doit être accompagnée du Justificatif de Vente et d'un relevé d'identité bancaire.

Aucun dédommagement n'est accordé au Client ayant acheté un Titre de Transport ou réservé une Activité auprès de toute autre personne qu'ADS. Dans ce cas, le Client doit s'adresser à la personne auprès de laquelle il a acheté le Titre de Transport ou réservé l'Activité.

En cas de remboursement, ce remboursement étant basé sur le prix en euros de la commande, les éventuelles variations de change entre la date de la commande et la date de son remboursement sont à la charge du Client.

ARTICLE 13. DROIT DE RETRACTATION ET DROIT DE RENONCIATION

Le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le code de la consommation français en cas d'achat d'un Titre de Transport ou d'un titre d'accès à une Activité sur le Site Internet ou un Automate.

ARTICLE 14. RESPONSABILITE

Il incombe au Client de choisir le Titre de Transport ou l'Activité le ou la plus adapté(e) à ses besoins et à ses contraintes. ADS ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une inadéquation du Titre de Transport ou de l'Activité choisi(e) aux besoins et aux contraintes du Client, de l'utilisateur du Titre de Transport ou de la personne inscrite à l'Activité.

ADS décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour le Client de finaliser une commande sur le Site Internet, sur l'Application ou sur un Automate avant une échéance déterminée, du fait par exemple de l'inaccessibilité ou du dysfonctionnement du Site internet, de l'Application ou de l'Automate, de l'inaccessibilité ou du dysfonctionnement du système de paiement, ou du défaut d'autorisation de paiement par la banque du Client.

ARTICLE 15. DONNEES PERSONNELLES

La société Compagnie des Alpes (RCS Paris 349 577 908) et ADS, filiale de cette société, mettent en œuvre, en qualité de co-responsables, des traitements de données personnelles à l'occasion de la commercialisation des Titres de Transport et des titres d'accès aux Activités.

Ces traitements sont décrits dans [la politique relative à la protection des données personnelles](#) disponible sur le Site Internet et dans les Points de Vente.

La personne dont les données sont traitées dispose d'un droit d'accès aux données la concernant, d'un droit de rectification et de suppression de ces données, d'un droit de limitation de leur traitement et d'opposition à ce traitement. Elle peut exercer ces droits en contactant ADS aux coordonnées indiquées à l'[article 18](#).

ARTICLE 16. COMMUNICATION DES CONDITIONS DE VENTE ET DU DETAIL DE LA COMMANDE

Le Client peut obtenir un exemplaire des Conditions de Vente.

En outre, s'il a passé commande par voie électronique, il peut avoir communication du détail de cette commande, ainsi que des Conditions de Vente applicables à la date de cette commande, pendant 5 ans suivant cette commande si son montant est inférieur à 120 € TTC, 10 ans si son montant est égal ou supérieur à 120 € TTC.

Pour cela, le Client doit adresser une demande à ADS aux coordonnées indiquées à l'[article 18](#).

ARTICLE 17. SUIVI D'UNE COMMANDE

Le Client peut obtenir des informations sur une commande effectuée sur le Site Internet :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : ADS, Service relation clients, Chalet des Villards, Arc 1800, 73700 Bourg-Saint-Maurice, France ;
- Soit par téléphone au numéro suivant : +33 (0)4 79 04 24 00 ;
- Soit par courriel à l'adresse suivante : contact.ads@compagniedesalpes.fr ;
- Soit par le biais du site internet <https://www.ticketoski.fr/fr/clientads>.

En outre, le Client peut consulter l'historique de ses commandes dans son compte personnel sur le Site Internet, à la page « Mes commandes », que ces commandes aient été effectuées dans un Point de Vente, sur le Site Internet, sur l'Application ou sur un Automate, à condition qu'il ait utilisé lors de ces commandes la même adresse électronique que celle renseignée dans son compte personnel.

ARTICLE 18. DEMANDES ET RECLAMATIONS

Le Client peut adresser toute demande ou réclamation concernant le traitement de ses données personnelles :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : ADS, Protection des données personnelles, Chalet des Villards, Arc 1800, 73700 Bourg-Saint-Maurice, France ;
- Soit par courriel à l'adresse suivante : ads.privacy@compagniedesalpes.fr.

Le Client peut adresser toute demande ou réclamation concernant le paiement en plusieurs échéances à la société Alma, par courriel à l'adresse suivante : <https://support.getalma.eu>.

Sauf indication contraire des Conditions de Vente, le Client peut adresser toute autre demande ou réclamation :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : ADS, Service relations clients, Chalet des Villards, Arc 1800, 73700 Bourg-Saint-Maurice, France ;
- Soit par le biais du site internet <https://www.ticketoski.fr/fr/clientads>.

Si la réclamation porte sur la non-conformité d'un Titre de Transport ou d'un titre d'accès à une Activité délivré par ADS à la commande du Client, elle doit être effectuée auprès de ADS avant la première utilisation de ce titre. Si la réclamation a un autre objet, elle doit parvenir à ADS dans les deux mois suivant la survenance de l'événement donnant lieu à réclamation.

ARTICLE 19. REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de différend entre le Client et ADS relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des Conditions de Vente, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Il peut recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75823 Paris Cedex 17, France – Tél. : +33 (0)1 42 67 96 68 – Courriel : info@mtv.travel) selon les modalités fixées sur le site internet <https://www.mtv.travel> et dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès d'ADS.

Il peut également avoir recours à la plateforme de règlement en ligne des litiges mise en place par la Commission européenne, accessible sur le site internet <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile français, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

ARTICLE 20. ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS DE VENTE

Les Conditions de Vente entrent en vigueur le 3 juin 2024.

ARTICLE 21. MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE

ADS se réserve la faculté de modifier les Conditions de Vente à tout moment.

ARTICLE 22. TRADUCTION DES CONDITIONS DE VENTE

En cas de contradiction entre les Conditions de Vente en français et les Conditions de Vente dans une autre langue, les Conditions de Vente en français prévalent.

ARTICLE 23. DROIT APPLICABLE

Les Conditions de Vente sont régies par le droit français.